

Paris, le 23 mars 2012

Communiqué de presse

Conférence de presse de l'UNPS

La conclusion du premier accord-cadre interprofessionnel (ACIP) est en bonne voie après la réunion de négociations du 13 mars 2012 entre l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS), l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM).

Le projet d'ACIP comporte un volet consacré à la coordination des soins qui permettra la mise en œuvre dans le cadre conventionnel d'expérimentations interprofessionnelles visant notamment à optimiser les sorties d'hospitalisation et à améliorer l'organisation des soins.

L'accord devrait également permettre d'améliorer les échanges entre les professionnels de santé libéraux et les caisses d'assurance maladie.

La réunion du 13 mars a d'autre part permis d'avancer sur le thème des avantages sociaux des professionnels de santé conventionnés. L'UNPS se félicite des engagements pris par l'UNCAM concernant la participation des caisses aux cotisations des professionnels libéraux intervenant dans des structures (EHPAD, HAD, SSIAD...).

Ces avancées, obtenues de haute lutte par l'UNPS, doivent être concrétisées dans une nouvelle version du projet d'accord-cadre. L'UNPS, qui expertise et suit ce dossier depuis des mois, sera très vigilante sur la nouvelle rédaction proposée par l'UNCAM.

Le Bureau de l'UNPS aura le plaisir de présenter l'état d'avancement de l'accord-cadre, les avancées obtenues et les attentes des professionnels de santé libéraux à l'occasion d'une :

**Conférence de presse,
Jeudi 29 mars 2012 à 10 heures,
Au siège de l'UNPS, 25 rue Miollis 75015 PARIS**

Contact presse : Alain BERGEAU - Président - 06 80 25 96 34

Pour obtenir les informations permettant l'accès à nos locaux, il est indispensable de s'inscrire auprès du secrétariat de l'UNPS (coordonnées en pied de page).

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter.